

Première séance du mercredi 15 juillet 2009

Présidence de Monsieur Marc Laffineur

Discussion du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Motion de rejet préalable

Intervention de Marisol Touraine

M. le président. Dans les explications de vote sur la motion de rejet préalable, la parole est à Mme Marisol Touraine, pour le groupe SRC.

Mme Marisol Touraine. Personne ne conteste les éléments positifs de ce texte, lesquels résultent d'ailleurs de l'accord national interprofessionnel adopté par les partenaires sociaux. Malheureusement, vous n'avez repris qu'une partie de cet accord, délaissant nombre de dispositions, au grand regret des partenaires sociaux. Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, nous appeler à voter votre projet au motif que les partenaires sociaux en seraient satisfaits !

Permettez-nous par ailleurs de douter que ce texte améliore la situation des demandeurs d'emploi ou des personnes en formation professionnelle, car le dispositif envisagé est aussi complexe, opaque et difficile à mettre en œuvre que l'actuel.

Si encore vous aviez enfin réussi à sécuriser les parcours professionnels, nous aurions pu assouplir notre position, mais l'on peut s'interroger sur la portée de votre principale mesure, la création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels tant son fonctionnement est complexe et son financement opaque.

Certes, vous travaillez sur ce dossier depuis des mois, mais votre objectif n'est plus le même qu'au début. Alors que vous nous promettiez un dispositif de formation professionnelle, vous faites aujourd'hui de ce texte l'arme absolue pour lutter contre la crise et le chômage. Que n'êtes-vous allé plus loin dans la sécurisation des parcours professionnels dans ce cas ! Voilà où le bât blesse !

Parce que votre texte est loin de répondre aux attentes et aux enjeux de la formation professionnelle et de la sécurisation des parcours, nous appelons à voter la motion de rejet préalable brillamment défendue par M. Michel Issindou. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Deuxième séance du mercredi 15 juillet 2009

Présidence de Monsieur Marc Laffineur

Discussion du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Discussion générale

Intervention de Marisol Touraine

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Monsieur le secrétaire d'Etat, messieurs les rapporteurs, chers collègues, le projet de loi dont nous débattons laisse le sentiment d'un rendez-vous manqué. Réformer la formation professionnelle est incontestablement nécessaire. Le constat est largement partagé : la formation, initiale ou professionnelle, est un élément décisif pour l'emploi des salariés, la compétitivité des entreprises et le développement des économies. Nul ne contestera davantage que la situation française peut à cet égard être améliorée, pour le dire avec retenue.

Une réforme s'impose donc. Votre texte est-il à la hauteur de l'enjeu ? Je ne le pense pas.

Une réforme s'impose. Sur le terrain d'abord, ceux qui sont censés en bénéficier ne s'y retrouvent pas toujours - nouvel euphémisme - dans un système redoutablement complexe et sans doute inutilement opaque.

De ce point de vue, tout ce qui peut donner plus de transparence, plus de simplicité au dispositif est bienvenu. Sans compter que, selon une logique malheureusement fréquente, ceux qui en ont le plus besoin, c'est à dire ceux qui sont le moins formés, ont le plus de difficulté à accéder aux systèmes de formation.

Ensuite, nous faisons le même constat sur l'emploi. Le marché du travail a évolué. De plus en plus, les salariés changent de métier au cours de leur carrière, le plus souvent par nécessité, certains par choix. Selon un sondage réalisé à la demande de l'AFPA, l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, 83 % des Français se déclarent prêts à changer de métier en cas de licenciement. Même, 55 % d'entre eux ont déjà changé de métier au cours de leur vie. Les progressions professionnelles linéaires, sans rupture, au sein d'une seule entreprise ne correspondent plus, qu'on le regrette ou pas, à la réalité du marché du travail. Il faut nous adapter et la formation professionnelle est pour cela un élément central.

Enfin, dernier élément du constat sur lequel nous nous retrouverons sans difficulté, la crise économique a provoqué plusieurs vagues massives de licenciements, justifiées ou non, ce n'est pas le sujet ici. Les réponses apportées jusqu'ici sont obsolètes ou mal à propos. Il y a urgence, comme le proposent les socialistes depuis des mois, à généraliser les contrats de transition professionnelle.

Le projet permet une avancée la matière, nous en sommes satisfaits, mais admettez que votre rengaine sur les socialistes qui s'opposent sans proposer ne correspond pas à la réalité.

Il y a urgence aussi à engager la France sur la voie de la sécurisation des parcours professionnels. Le Président de la République s'y était engagé pendant la campagne, mais nous en sommes loin. Cela est d'autant moins compréhensible que l'objet du texte a évolué, sous l'effet de la crise sans doute. D'abord consacré à la formation professionnelle au sens strict, il a désormais une visée plus vaste, face à l'urgence de faire que les salariés licenciés ne se retrouvent pas sur le carreau.

Dans la mesure où le texte a cette ambition de les aider à mieux résister à la crise, l'objectif de mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle est encore plus fort qu'au départ. Or, encore une fois, on a le sentiment que le rendez-vous a été manqué. Je ne conteste pas que des évolutions notables ont pu être adoptées en commission, comme l'ouverture du fonds de sécurisation des parcours professionnels aux salariés à temps partiel, ou l'adoption d'un certain nombre de mesures ciblées pour les jeunes, même si elles semblent bien limitées au regard des enjeux.

Toutefois ce texte aurait dû être plus ambitieux sur la sécurité sociale professionnelle. De quoi s'agit-il ?

Sans vouloir reprendre des exemples étrangers, dont aucun n'est évidemment transposable tel quel dans notre pays, ce qui a été mis en œuvre en Scandinavie montre que la sécurité sociale professionnelle repose sur quatre piliers. Or dans votre dispositif, ils me semblent bien fragiles.

Le premier, c'est la construction d'un parcours professionnel dès l'entrée dans la vie active. Ce parcours commence dès la formation initiale : c'est pour cela que la question des jeunes est aussi décisive.

Or, à aucun moment, votre texte ne présente la formation comme la première étape de leur vie active. Il est presque muet sur la mise en place d'un service public de l'orientation. Pourtant les discussions de la commission Hirsch ont montré que, s'il y avait un sujet de consensus, c'était bien celui-là. Le décalage entre ce consensus et votre texte est assez incompréhensible.

Le second pilier d'une sécurité sociale professionnelle, c'est évidemment la formation elle-même et sa qualité.

A cet égard je salue certaines mesures comme la tentative de simplifier le système, dont il n'est pas certain qu'elle soit vraiment aboutie ; je doute que les premiers concernés trouvent vraiment le système plus lisible. Des mesures plus convaincantes sont la portabilité du droit individuel de formation ou la création du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, même si l'on peut regretter certaines faiblesses.

Autre volonté positive : celle de s'adresser en priorité aux moins formés. Néanmoins cette volonté peine à se concrétiser ; ainsi vous avez hardiment écarté ce qui était pourtant présent dans l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle de janvier dernier : le droit à la formation différée. Il s'agit de donner aux salariés n'ayant pas de formation initiale un droit de se former par la suite. Les partenaires sociaux déplorent sa disparition du projet de loi. L'article 40 nous empêche d'agir en faveur de son rétablissement, même si nous avons essayé. Nous espérons que le texte évoluera dans le bon sens.

La troisième composante d'une sécurité sociale professionnelle est la sécurisation des parcours. Qu'est ce que cela signifie concrètement ?

Cela veut dire que l'on fait le pari que la stabilité et l'absence de précarité sont des facteurs positifs d'insertion professionnelle. Le texte issu des débats en commission prévoit ainsi que le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pourra bénéficier davantage aux salariés précaires ; c'est une bonne chose, mais cela ne me paraît pas suffisant. Dans un rapport remis au gouvernement il y a déjà quelques années, Pierre Cahuc et Francis Kramarz recommandaient la suppression de tous les statuts d'emploi précaire.

Par ailleurs il faut aussi en finir avec les licenciements brutaux, et permettre aux salariés de se maintenir dans l'entreprise tout en engageant des formations qui les aide à se reconvertir. On cite très souvent l'exemple d'Ericsson : en Suède, la mise en place d'un dispositif de ce type a permis à des salariés de ne jamais être licenciés et de se former à d'autres métiers.

De ce point de vue, la responsabilité des entreprises doit être encouragée. Or vous nous proposez une politique incroyablement étatiste. Il s'agit d'un des points faibles de votre texte, et le constat, déjà fait pour ce qui concerne les régions et les partenaires sociaux, vaut aussi pour les entreprises elles-mêmes, quand on voit la place extrêmement réduite, quasiment inexistante, que vous leur accordez. Elles sont pourtant l'un des acteurs centraux des politiques qui s'adressent aux salariés, et il est vain d'imaginer que l'on puisse aboutir à une réforme durable sans implication forte des employeurs.

Enfin, une sécurité sociale professionnelle, c'est un accompagnement personnalisé et différencié très suivi. On peut comprendre que ce sujet n'ait pas été traité dans la version initiale du projet de loi. Toutefois, il y a eu des évolutions, et rien n'est prévu par ailleurs, alors que la situation de Pôle emploi ne peut que nous inquiéter, même indépendamment de la manière dont le Gouvernement semble choisir d'en faire son unique interlocuteur pour la politique de formation.

À mon tour, je veux insister sur la nécessité de territorialiser les politiques de l'emploi et les politiques de formation : la proximité, la cohérence par rapport aux spécificités des bassins d'emplois et des populations sont des conditions indispensables au succès.

Au-delà de l'intérêt que peut susciter ce texte, et des avancées qu'il comporte sur certains sujets, il est surtout décevant : décevant au regard des attentes, décevant au regard des besoins, décevant par rapport aux ambitions qu'il portait. Finalement, ma principale inquiétude est qu'en faisant voter ce projet de loi, vous ne repoussiez à une date très lointaine la véritable réforme pour une sécurité sociale professionnelle, dont notre pays a besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)